

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 juin 2017

Objet

**Révision des tarifs
de l'ACMSH de
La Burthe, de
l'ACMSH des
salles de
citoyenneté, des
séjours, des tarifs
Sports, de la
restauration et du
transport scolaire
- Approbation**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 juin 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, Mme VELU, M. HADON

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. NAFFRICHOUX à M. PUYOBRAU
Mme GRANJEON à Mme N. LACUEY
Mme DURLIN à M. GALAN
M. MEYRE à CHEVAUCHERIE
M. CARRERA à M. CAVALIERE
M. CALT à Mme VELU**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance des politiques sportives et jeunesse pour développer l'apprentissage de la fraternité, le bien-être de l'enfant, son émancipation et sa capacité au bien vivre ensemble.

Afin de rendre accessible les actions proposées par les services municipaux notamment sur les accueils collectifs de mineurs sans hébergement, les séjours de vacances, les équipements sportifs, la restauration et le transport scolaire, il est proposé une tarification adaptée favorisant les familles aux revenus modestes tout en privilégiant la mixité sociale.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil Municipal du 10 avril une délibération avait fixé les tarifs pour les activités de la Direction Sport Jeunesse et Vie Associative. Il est proposé dans cette nouvelle délibération d'augmenter le nombre de quotients familiaux à l'instar de la CAF avec pour objectif de se rapprocher d'une tarification progressive notamment sur les premières tranches.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil les grilles tarifaires suivantes : L'ACMSH de La Burthe, les salles de citoyenneté, les séjours, piscine municipale, tennis municipaux, la restauration et le transport scolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la proposition de grille tarifaire annexée à la présente ;

Vu l'avis de la commission éducation en date du 12 juin 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Démocratie participative en date du 13 juin 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

ABROGE les délibérations en date du 10 avril 2017 et du 7 novembre 2016

APPROUVE les tarifs proposés et leurs modalités d'application pour l'ACMSH de la Burthe, les salles de citoyenneté, les séjours, la piscine municipale, les tennis municipaux, le transport et la restauration scolaire dans les grilles tarifaires annexées à la présente.

DIT que les recettes seront imputées au chapitre 70, article 70631 du budget pour la piscine municipale et les tennis municipaux et au chapitre 70, article 70632 pour les ACMSH et les séjours, à l'article 7066 pour la restauration scolaire et 75835 pour le transport scolaire.

DIRECTION SPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE DIRECTION VIE LOCALE MEDIATION

TARIFS ACMSH DE LA BURTHE

QUOTIENT FAMILIAL : Enfant habitant Floirac	Tarifs journée sans repas	Tarifs journée avec repas
de 0 à 100	0.65€	1.00€
de 100,01 à 200	1.00€	1.50€
de 200,01 à 300	1.10€	2.00€
de 300,01 à 400	1.20€	2.40€
de 400,01 à 500	1.30€	2.95€
de 500,01 à 600	1.40€	3.50€
de 600,01 à 700	1.50€	3.97€
de 700,01 à 800	1.60€	4.50€

de 800,01 à 900	2.00€	5.10€
de 900,01 à 1000	2.30€	5.50€
de 1000,01 à 1100	5.91€	9.20€
de 1100,01 à 1200	6.65€	10.00€
de 1200,01 à 1300	7.05€	10.50€
de 1300,01 à 1400	8.70€	12.30€
de 1400,01 à 1500	9.00€	12.80€
de 1500,01 à 1750	10.28€	14.20€
de 1750,01 à 2000	10.90€	15.00€
+ de 2000,01	15.50€	20.00€
Sans document	15.50€	20.00€
Extérieur	15.50€	20.00€

Tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70632 du budget

TARIFS ACMSH SALLES DE CITOYENNETE

A – ACCUEIL A L'ACMSH SALLES DE CITOYENNETE (Junior des Salles, Saga Cités, La Suzanne)
 Cotisation annuelle du 1^{er} septembre au 31 août: 10€

B – ACMSH LA SUZANNE

QUOTIENT FAMILIAL : Enfant habitant Floirac, écolier, collégien à Floirac	Tarifs journée sans repas	Tarifs repas	Tarifs journée avec repas
de 0 à 100	0.65€	0.35€	1.00€
de 100,01 à 200	1.00€	0.50€	1.50€
de 200,01 à 300	1.10€	0.90€	2.00€
de 300,01 à 400	1.20€	1.20€	2.40€
de 400,01 à 500	1.30€	1.65€	2.95€
de 500,01 à 600	1.40€	2.10€	3.50€
de 600,01 à 700	1.50€	2.47€	3.97€
de 700,01 à 800	1.60€	2.90€	4.50€
de 800,01 à 900	2.00€	3.10€	5.10€
de 900,01 à 1000	2.30€	3.29€	5.50€
de 1000,01 à 1100	5.91€	3.35€	9.20€
de 1100,01 à 1200	6.65€	3.45€	10.00€
de 1200,01 à 1300	7.05€	3.60€	10.50€
de 1300,01 à 1400	8.70€	3.80€	12.30€
de 1400,01 à 1500	9.00€	3.92€	12.80€
de 1500,01 à 1750	10.28€	4.10€	14.20€
de 1750,01 à 2000	10.90€	4.20€	15.00€
+ de 2000,01	15.50€	4.20€	20.00€
Sans document	15.50€	4.20€	20.00€
extérieur	15.50€	4.20€	20.00€

Tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70632 du budget

TARIFS SEJOUR

DIRECTION SPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE DIRECTION VIE LOCALE MEDIATION

QUOTIENTS	TARIF PAR JOUR
de 0 à 100	1.00€
de 100,01 à 200	2.00€
de 200,01 à 300	3.00€
de 300,01 à 400	4.00€
de 400,01 à 500	5.00€
de 500,01 à 600	8.00€
de 600,01 à 700	12.00€
de 700,01 à 800	15.00€
de 800,01 à 900	18.00€
de 900,01 à 1000	20.00€
de 1000,01 à 1100	22.00€
de 1100,01 à 1200	25.00€
de 1200,01 à 1300	28.00€
de 1300,01 à 1400	32.00€
de 1400,01 à 1500	35.00€
de 1500,01 à 1750	40.00€
de 1750,01 à 2000	42.00€
+ de 2000	45.00€
SANS DOCUMENT	45.00€
EXTERIEUR	45.00€

Tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2017.

Facturation établie en 2 fois pour tous les séjours.

Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70632 du budget

Pour les séjours en partenariat avec les Services Réussite Educative, Politique de la Ville, Sport-Jeunesse-Vie associative pour les enfants ciblés par l'équipe pluridisciplinaire relevant du dispositif Réussite Educative, un tarif unique journalier d'un montant de 2,00 €, sera appliqué.

Tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2017

Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70632 du budget

TARIFS PISCINE MUNICIPALE

DIRECTION SPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE

1/ FLOIRACAIS :

Tarifs 2017		
Enfants (-18 ans), adultes bénéficiaires RSA, demandeurs d'emploi, étudiants, retraités	1,00€ le ticket	8,00€ le carnet de 10 tickets
Adultes	1,70€ le ticket	14,00 € le carnet de 10 tickets

2/ EXTERIEURS A LA COMMUNE :

Tarifs 2017		
Enfants (-18 ans), adultes bénéficiaires RSA, demandeurs d'emploi, étudiants, retraités	3,60€ le ticket	22,00€ le carnet de 10 tickets
Adultes	4,60€ le ticket	36,00 € le carnet de 10 tickets

Remplacement de la carte piscine en cas de perte

5,00€

Tarifs à compter du 10 juin 2017

Tarifs appliqués sur présentation de justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, de la carte étudiant, d'une attestation CAF (RSA) ou pôle emploi (attestation demandeur d'emploi), attestation fiscale de l'organisme de retraite (retraités).

Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70631 du budget

TARIFS TENNIS MUNICIPAUX

DIRECTION SPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE

COURTS EXTERIEURS

L'accès est libre en dehors des heures d'entraînement et de compétition de la section tennis du CMF.

COURTS EN TERRE BATTUE

Pour les licenciés au CMF TENNIS

L'accès est libre en dehors des heures d'entraînement et de compétition de la section tennis du CMF.

Pour les non licenciés au CMF TENNIS

	Tarifs	
	Floiracais	Hors Commune
Location 1 heure/court/semaine	10,80€	15,20€
Abonnement trimestriel 1 heure/court/semaine	87,70€	131,00€
Location mensuelle ETE 1 heure/court/semaine	25,00€	31,60€
Jetons électriques par 10	17,00€	19,60€

Le tarif ETE s'applique pour les mois de juillet, août et septembre.

Le tarif trimestriel s'applique pour les trimestres: octobre à décembre, janvier à mars, avril à juin.

Tarifs	
Enfants (- 18 ans), adultes bénéficiaires RSA, demandeurs d'emploi, étudiants, retraités	
Location/1 heure/court/semaine	4,00€ jeton compris

Tarifs appliqués sur présentation de justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, de la carte étudiant, d'une attestation CAF (RSA) ou pôle emploi (attestation demandeur d'emploi), attestation fiscale de l'organisme de retraite (retraités).

Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2017

Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70631 du budget

RESTAURATION SCOLAIRE	
Tarifs au quotient applicables aux enfants habitant Floirac ou dont un des parents travaille sur la commune, aux enfants scolarisés en classe d'adaptation (ULIS, classes allophones ...)	Tarifs journaliers du 01/09/2017 au 31/08/2018
QUOTIENT FAMILIAL	
de 0 € à 100.00 €	0.35 €
de 100.01 € à 200.00 €	0.50 €
de 200.01 € à 300.00 €	0,90 €
de 300.01 € à 400.00 €	1,20 €
de 400.01 € à 500.00 €	1,65 €
de 500.01 € à 600.00 €	2,10 €
de 600.01 € à 700.00 €	2,47 €
de 700,01 € à 800.00 €	2,90 €
de 800.01 € à 900.00 €	3,10 €
de 900.01 € à 1000.00 €	3,20 €

de 1000.01 € à 1100.00 €	3,29 €
de 1100.01 € à 1200.00 €	3,35 €
de 1200.01 € à 1300.00 €	3,45 €
de 1300.01 € à 1400.00 €	3,60 €
de 1400.01 € à 1500.00 €	3,80 €
de 1500.01 € à 1750.00 €	3,92 €
de 1750.01 € à 2000.00 €	4,10 €
Plus de 2000,01 €	4,20 €
Tarifs forfaitaires	
Enfants extérieurs à la commune	5.10 €
Enfants placés en famille d'accueil	1.20 €
Personnel Municipal CUI d'une durée supérieure à 20H hebdomadaires Emploi de Vie Scolaire Stagiaires Mairie intervenants dans les écoles	2.82 €
Stagiaires intervenants en Mairie de Floirac Stagiaires de l'Education Nationale Enseignants	3.33 €
CUI d'une durée inférieure ou égale à 20 H hebdomadaires Enseignants surveillants 12h/14h Apprentis Adultes intervenant dans les écoles dans le cadre du service civique	Gratuit
Adultes extérieurs	5.10 €

TRANSPORT SCOLAIRE	
Forfait mensuel	7,00 €

Tarifs en vigueur au 1^{er} septembre 2017

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
 Et ont signé au registre les membres présents*
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 27 Juin 2017
Le Maire,



[Handwritten signature]

Jean-Jacques PUYOBRAU